

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le 18 décembre à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 10 décembre 2020, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.  
Nombre de conseillers en exercice : 11

**Présents : 11**

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

**Absents excusés : 0**

**Procurations : 0**

**Votants : 11**

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

**Délibération n°20201218-12 : Reprise d'un branchement d'eaux pluviales au hameau d'Ornon-Village**

Madame le Maire indique au Conseil municipal qu'un branchement d'une descente d'eaux pluviales a été oublié lors des travaux de mise en séparatif de l'assainissement au hameau d'Ornon-Village. Cette descente libérant l'eau sur l'enrobé d'une voie communale, des plaques de glace se seraient inévitablement formé à cet endroit. Il a été convenu entre l'entreprise Pétavit en charge des travaux, le particulier propriétaire de la descente à brancher, et la Commune, de partager les frais de la nécessaire reprise de ce branchement.

Le coût de l'opération s'établit à 750,00 € HT, et l'entreprise accepte d'en prendre 200,00 € HT à sa charge ; la facture adressée à la Commune d'Ornon s'élève donc à 550,00 € HT, dont 200,00 € seront refacturés au propriétaire.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,  
**prend acte** de ces travaux et de la répartition des frais retenue.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
au registre sont les signatures,  
pour expédition conforme.*

**Le Maire,  
Nicole FAURE**